

# **PATINAGE DE VITESSE CANADA BULLETIN DE HAUTE PERFORMANCE**

**NO 175 – Procédure de sélection (LONGUE  
PISTE)**



## **Septembre 2015**

L'objectif stratégique fondamental du Bulletin de haute performance (BHP) pour la sélection de l'équipe est d'établir des dispositions qui sont conçues, ultimement, pour choisir des athlètes dans les équipes qui produiront au plus haut niveau et obtiendront les meilleurs résultats possibles pour le Canada aux Jeux olympiques et aux championnats du monde des distances individuelles.

Le comité de haute performance de longue piste (CHPC-LP) émettra périodiquement des Bulletins pendant toute la saison pour informer les athlètes, les entraîneurs, le comité de développement des officiels, d'autres comités de PVC et les associations de PVC des mises à jour et/ou des changements concernant, mais sans y être limités, les critères de sélection et/ou les compétitions.

Le CHP-LP se réserve le droit de modifier ou de changer les politiques et les critères contenus dans le document présent dans le cas où des circonstances exceptionnelles se produisent et que de tels changements sont, selon le CHP-LP, dans les meilleurs intérêts du programme de haute performance. Dans ces situations, les athlètes et les entraîneurs seront avisés des changements dès que c'est faisable après qu'ils auront été confirmés par le CHP-LP.

## Table des matières

<b>1. Information générale</b>	<b>4</b>
1.1. Philosophie	4
1.2. Admissibilité	5
1.3. Avis	5
1.4. Procédures de sélection	5
1.5. Pré-Sélection	6
1.6. Résultats des performances aux compétitions de sélection	6
1.7. Sélection par exemption	7
1.7.1. Procédures	7
1.7.2. Conditions pour demander une exemption	7
1.7.3. Procédure pour examiner une demande d'exemption	8
1.7.4. Considérations pour accorder une exemption	9
1.8. Réunion pour la sélection	10
1.9. Permission d'un nouveau départ (nouvelle course)	11
1.10. Remplacement des athlètes	12
1.11. Athlète non qualifié pour les Coupes du monde	13
1.12. Date limite des appels	13
1.13. Jury de haute performance	13
1.14. Liste de classement de qualification spéciale (LCQS)	13
<b>2. Critères de sélection de l'équipe pour les compétitions internationales 2015-2016</b>	<b>14</b>
2.1. Sélection de l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne	14
2.1.1. Calendrier	14
2.1.2. Quotas d'inscriptions pour les Coupes du monde (Coupe du monde no 2, no 3 et no 4)	14
2.1.3. Procédure de sélection	14
2.1.4. Pré-classement pour la Coupe du monde no 1	18
2.1.5. Sélection pour la poursuite par équipe	18
2.1.6. Sélection pour le départ de masse	19
2.1.7. Sélection de l'équipe de vitesse	20
2.2. Coupe du monde no 5 et dernière Coupe du monde	21
2.2.1. Calendrier	21
2.2.2. Quotas des inscriptions pour la Coupe du monde (Coupe du monde no 5)	21
2.2.3. Procédures de sélection	21
2.2.4. Quotas d'inscriptions pour la Coupe du monde (Dernière Coupe du monde)	22
2.3. Championnats du monde des distances individuelles	22
2.3.1. Calendrier	22
2.3.2. Admissibilité	22
2.3.3. Procédure de sélection	22
2.4. Championnats du monde de vitesse	24
2.4.1. Calendrier	24
2.4.2. Admissibilité	24
2.4.3. Quotas	24

2.4.4.	Procédure de sélection .....	25
<b>2.5.</b>	<b>Championnats du monde toutes distances .....</b>	<b>25</b>
2.5.1.	Calendrier .....	25
2.5.2.	Admissibilité .....	25
2.5.3.	Quotas .....	25
2.5.4.	Procédures de sélection .....	25
<b>3.</b>	<b>Information junior.....</b>	<b>26</b>
<b>3.1.</b>	<b>Dernière Coupe du monde junior .....</b>	<b>26</b>
3.1.1.	Calendrier .....	26
3.1.2.	Admissibilité .....	26
3.1.3.	Procédure de sélection .....	26
<b>3.2.</b>	<b>Championnats du monde juniors .....</b>	<b>27</b>
3.2.1.	Calendrier .....	27
3.2.2.	Admissibilité .....	27
3.2.3.	Quotas .....	27
3.2.4.	Procédure de sélection .....	27
3.2.5.	Pré-classement.....	29
3.2.6.	Poursuite par équipe, vitesse par équipe et départ de masse.....	29
<b>4.</b>	<b>Critères d’inscriptions pour la compétition nationale 2015-2016 .....</b>	<b>29</b>
<b>4.1.</b>	<b>Sélections pour les Coupes du monde de l’automne .....</b>	<b>29</b>
4.1.1.	Toutes les distances .....	29
4.1.2.	Départ de masse – * maximum de 24 patineurs.....	29
<b>4.2.</b>	<b>Coupe Canada no 1.....</b>	<b>29</b>
<b>4.3.</b>	<b>Championnats canadiens des distances individuelles.....</b>	<b>30</b>
<b>4.4.</b>	<b>Coupe Canada no 2.....</b>	<b>31</b>
<b>4.5.</b>	<b>Championnats canadiens juniors .....</b>	<b>31</b>
<b>4.6.</b>	<b>Coupe Canada no 3.....</b>	<b>32</b>
<b>4.7.</b>	<b>Coupe Canada no 4.....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe A</b>	<b>– Matrice de sélection pour les championnats du monde des distances individuelle.....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe B</b>	<b>– Critères de temps pour la Coupe Canada .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe C</b>	<b>– Critères de temps de l’ISU .....</b>	<b>32</b>

## **1. Information générale**

La nomination dans une équipe est provisoire jusqu'à ce que toutes les demandes d'exemptions aient été prises en considération. Quand toutes les demandes d'exemptions auront été prises en considération, PVC avisera alors formellement une équipe par courriel et en publiant la liste de l'équipe respective de l'équipe dans le site Internet de PVC.

L'objectif du CHP-LP est de soutenir tous les athlètes qualifiés nommés dans chaque équipe. Le CHP-LP, avec les entraîneurs nationaux, peut aussi déterminer que ce n'est pas dans le meilleur intérêt d'un athlète de participer à une compétition spécifique. De plus, de temps à autres, il peut y avoir une nécessité de limiter les athlètes nommés pour des compétitions à cause de restrictions budgétaires. Dans les cas dans lesquels le CHP-LP détermine que de telles restrictions s'appliqueront, l'athlète ne sera pas inscrit par PVC pour participer dans la compétition respective.

Tous les athlètes qualifiés nommés dans l'équipe pour les championnats du monde ou la Coupe du monde doivent signer et respecter les termes de l'entente de l'athlète, incluant les dispositions du code de conduite. Un formulaire de déclaration de l'ISU doit être signé immédiatement après la compétition de sélection par tous les athlètes.

Qualifié signifie que l'athlète a réussi les critères de sélection ou a été ajouté parce que quelqu'un a refusé sa place pour cette compétition et qu'il est l'athlète classé suivant dans la compétition de sélection.

### **1.1. Philosophie**

- i. Les athlètes seront sélectionnés en fonction de qui le CHP-LP détermine est dans la meilleure position pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada dans différentes compétitions; comme les Jeux olympiques, les championnats du monde et/ou les Coupes du monde.
- ii. Le CHP-LP veut choisir les équipes pour ces compétitions le plus objectivement possible. En fonction des exemptions, le CHP-LP, dans ce but, et selon ce qu'il détermine, utilisera des critères comme le temps, le classement dans une ou des compétitions spécifiques, et/ou le classement après une série de compétitions, tels que décrits dans ce Bulletin comme les critères pour choisir les athlètes.

## **1.2. Admissibilité**

Selon le règlement 208 de l'ISU, tous les athlètes doivent respecter les exigences d'admissibilité de l'ISU pour être pris en considération pour les championnats de l'ISU, les Coupes du monde de l'ISU, les compétitions de qualification ou d'autres compétitions internationales.

## **1.3. Avis**

Tous les athlètes soutenus par Patinage de vitesse Canada (c.-à-d. les athlètes qui sont soutenus financièrement par Sport Canada, À Nous le podium ou les fonds du programme de PVC) doivent avoir rempli et signé une entente de l'équipe nationale pour être admissibles pour la sélection pour les compétitions identifiées dans ce bulletin. De plus, les athlètes qui obtiennent une sélection pour concourir pour le Canada sur la scène internationale qui ne sont pas des athlètes soutenus par Patinage de vitesse Canada devront signer une entente pour pouvoir participer.

Pour les Coupes du monde de l'automne, tous les athlètes présélectionnés dans l'équipe doivent signer le formulaire de déclaration de PVC pour participer une semaine avant les sélections pour les Coupes du monde de l'automne, indiquant leur intention de participer ou non dans leurs distances présélectionnées. Pour les athlètes qui sont choisis après les sélections pour les Coupes du monde de l'automne, ils doivent signer le formulaire de déclaration de participer de PVC dans les 24 heures après la compétition de sélection.

Pour tous les championnats du monde et les Coupes du monde de l'hiver, tous les athlètes choisis dans l'équipe doivent signer le formulaire de déclaration de participer s'ils participent aux championnats applicables à une date déterminée par le CHP-LP.

## **1.4. Procédures de sélection**

Tous les athlètes doivent se qualifier avec des critères spécifiques tels qu'établis par l'ISU pour être admissibles pour participer à chaque compétition spécifique. Les politiques actuelles sont sujettes à changements selon les changements aux règlements de qualification de l'ISU.

Patinage de vitesse Canada choisira les athlètes pour chaque compétition spécifique selon les procédures générales suivantes.

Les athlètes peuvent obtenir la sélection, en ordre de priorité, pour une équipe par une de trois méthodes:

- i. Pré-sélection (Voir la section 1.5)
- ii. La performance/les résultats à la(es) course(s) désignée(s) de sélection telle(s) que décrite(s) dans les Bulletins du CHP-LP. La sélection est sujette à ce qu'une(des) demande(s) d'exemption soi(en)t accordée(s) (Voir la section 1.6)
- iii. Une demande d'exemption (Voir la section 1.7).

## **1.5. Pré-Sélection**

Une pré-sélection pour une compétition peut être accordée à un athlète pour qu'il/elle puisse se préparer pour cette compétition. La pré-sélection sera faite en fonction des résultats spécifiques et objectifs obtenus par le(s) athlète(s) pendant la dernière ou l'actuelle saison de patinage, et n'est/ne sont pas sujet(s) à des décisions prises en rapport avec des demandes d'exemptions. La pré-sélection peut ou ne peut pas être disponible pour une compétition spécifique. Les résultats qui exigent une pré-sélection sont décrits dans la section pertinente de la compétition dans ce Bulletin.

La pré-sélection doit se faire avant toute compétition de sélection et donc tous les athlètes participants dans la compétition connaissent le nombre de places disponibles pour les sélections. Le CHP-LP annoncera toutes les pré-sélections avant le début de la compétition de sélection.

La pré-sélection est normalement limitée à un nombre maximum d'athlètes tel que décrit dans la section de chaque compétition dans ce Bulletin. Toutefois, le CHP-LP a la discrétion de présélectionner d'autres athlètes pour une compétition particulière si les performances d'un athlète, selon le CHP-LP, sont clairement supérieures à celles des autres athlètes en lice pour la sélection et que ces performances garantissent une telle pré-sélection.

## **1.6. Résultats des performances aux compétitions de sélection**

La sélection selon les performances/résultats aux compétitions désignées de sélection est sujette aux décisions prises par rapport aux demandes d'exemptions (voir 3 ci-dessous).

Des compétitions désignées de sélection seront nommées pour les équipes pour les Coupes du monde de l'automne et de l'hiver, pour les championnats du monde des distances individuelles, pour les championnats du monde de vitesse, pour les championnats du monde toutes distances et pour les championnats du monde juniors.

## **1.7. Sélection par exemption**

Dans des circonstances exceptionnelles, telles que le CHP-LP le détermine, quand un athlète n'a pas eu l'occasion, sans qu'il n'en soit de sa faute, de participer à une ou des compétitions désignées de sélection, l'athlète peut être admissible pour demander une sélection par exemption dans l'équipe pertinente.

Une demande par exemption est considérée comme le dernier moyen par lequel un athlète peut obtenir une sélection et elle vise donner une chance pour des circonstances exceptionnelles en dehors des critères normaux de sélection plutôt qu'être un moyen normal par lequel un athlète peut obtenir une sélection.

La philosophie de base pour choisir un athlète en accordant une exemption est que, toutes choses étant égales, l'athlète qui reçoit une exemption a clairement démontré des performances supérieures dans des compétitions antérieures à celles des autres athlètes pris en considération pour la sélection. Dans cet esprit, la procédure et les considérations décrites ci-dessous dans la section 1.7.2 vi s'appliqueront.

Les exemptions s'appliquent uniquement en ce qui concerne la sélection pour des compétitions et/ou des épreuves spécifiques. Rien dans ces dispositions concernant les exemptions ne s'applique aux nominations par PVC pour le programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. Dans le cas d'une blessure majeure, les procédures de brevet de blessure du PAA s'appliquent.

### **1.7.1. Procédures**

- i. Les demandes d'exemptions doivent être faites par écrit au CHP-LP (voir les dates limites indiquées ci-dessous)
- ii. Sauf s'il en est physiquement incapable, seul l'athlète qui demande une exemption peut envoyer la demande.
- iii. Si la demande d'exemption est faite à cause d'une maladie ou d'une blessure, l'athlète doit fournir la preuve documentée d'un praticien médical sportif. Le CHP-LP a le droit de demander un autre examen médical indépendant après que la demande d'exemption a été soumise.
- iv. Si la demande d'exemption est faite à cause d'un bris d'équipement, cela doit être rapporté au et vérifié par le juge-arbitre de la course ou le représentant du CHP-LP immédiatement après la course au cours de laquelle le bris d'équipement s'est produit.

### **1.7.2. Conditions pour demander une exemption**

- i. Une demande d'exemption doit être pour une compétition spécifique dans la saison actuelle de patinage.

- ii. Les demandes d'exemption seront prises en considération dans deux catégories:
- iii. Une maladie ou une blessure pré-compétition qui empêche un athlète de participer à la compétition de classement / sélection.
  - a. Si l'athlète est malade ou blessé avant le début de la compétition, il/elle doit demander une exemption avant la réunion des entraîneurs à la compétition. Le représentant du CHP-LP doit annoncer formellement toutes les demandes d'exemptions à cette réunion pour que tous les autres concurrents connaissent la possibilité qu'une exemption soit accordée.
  - b. Une demande d'exemption sera jugée inadmissible si l'athlète participe par la suite à la compétition de sélection.
- iv. Dans le cas de la sélection en fonction du classement cumulatif de plusieurs compétitions, un athlète est admissible pour appliquer pour une demande d'exemption pour une compétition subséquente du classement s'il est empêché de participer à une des compétitions du classement à cause d'une maladie ou d'une blessure préexistante.
- v. Une blessure, une maladie ou un bris d'\*équipement pendant la compétition de sélection et d'autres circonstances exceptionnelles, toutes déterminées à la seule discrétion du CHP-LP.
- vi. Une demande d'exemption doit être faite dans les 24 heures après la fin de la compétition sauf si l'athlète est physiquement incapable de faire cette demande (dans un tel cas, l'entraîneur de l'athlète peut faire la demande).

\*Voir la Clause 4d ci-dessus pour les exigences de rapport pour un bris d'équipement.

Dans les deux situations, chacune décrite en a) et b), la demande d'exemption doit indiquer clairement ce que l'athlète demande et la documentation de soutien (rapport médical, rapport du juge-arbitre de la course, par exemple) doit être jointe. Avant d'accorder une exemption, le CHP-LP doit pouvoir confirmer que l'athlète pourra participer à la compétition pour laquelle la demande d'exemption est faite à une capacité (physique et psychologique) qui est proportionnelle aux performances avant la blessure ou la maladie. L'athlète doit fournir la confirmation par un praticien médical qualifié ou, dans le cas d'un problème non relié à une blessure ou une maladie, une autre attestation que le CHP-LP peut demander.

### **1.7.3. Procédure pour examiner une demande d'exemption**

Les étapes suivantes sont impliquées dans la procédure pour prendre en considération une demande d'exemption:



- i. Après la dernière compétition de sélection pour l'équipe/la compétition respective, le CHP-LP pertinent se réunit (en personne ou par appel-conférence) pour examiner les faits.
- ii. Dans les cas dans lesquels plusieurs demandes d'exemptions sont déposées, elles seront évaluées individuellement et selon leur propre mérite.
- iii. Les trois membres élus du CHP-LP (qui ne sont pas en conflit d'intérêt) examineront les faits et feront une recommandation (avec la raison de soutien). Si les trois membres élus du CHP-LP sont en conflit d'intérêt, alors le directeur du programme de longue piste (DPLP) fera la recommandation concernant la demande d'exemption.
- iv. Si cela est pertinent, le CHP-LP établira un classement révisé des athlètes selon la(es) compétition(s) de sélection et une évaluation des performances antérieures de ceux qui ont demandé une exemption.
- v. Sujet à d), les sélections finales seront faites à partir de ce classement révisé.
- vi. Ces sélections finales seront ensuite nommées comme l'équipe pour cette ou ces compétition(s). Elle sera communiquée à(aux) athlète(s) qui demande(nt) une exemption, à(aux) athlète(s) directement touché(s) par une demande d'exemption, aux entraîneur et aux représentants des athlètes.

#### **1.7.4. Considérations pour accorder une exemption**

La question de base à laquelle le CHP-LP doit répondre est si l'athlète qui demande l'exemption a un historique récent de performances, ou d'autres facteurs tels qu'indiqués ci-dessous, qui démontre une supériorité claire de l'athlète qui demande une exemption par rapport à celle des autres athlètes pris en considération pour la sélection.

Le CHP-LP doit aussi être certain que l'athlète qui demande une exemption pourra concourir à un niveau semblable dans la compétition ou la compétition par équipe pour laquelle il veut la sélection. Le CHP-LP peut accorder une « exemption conditionnelle » aux athlètes qui se remettent d'une blessure ou d'une maladie. Dans cette situation l'athlète peut se voir imposer certaines conditions. Cela peut inclure, mais sans y être limitées, des choses comme une certaine période de temps au cours de laquelle démontrer le conditionnement ou respecter une exigence de performance.

Pour prendre ces décisions, le CHP-LP évaluera différents éléments incluant, mais sans y être limités, les suivants:

- i. Les résultats des compétitions face à face des athlètes pris en considération pour la sélection,

- ii. Les performances passées de l'athlète qui demande l'exemption,
- iii. Les résultats de la compétition de sélection (par les athlètes en lice pour l'équipe),
- iv. Les récentes performances à l'entraînement et dans des tests.

En évaluant les performances passées, le CHP-LP assignera une plus grande priorité aux performances accomplies dans la période de 12 mois immédiatement avant la compétition finale de sélection. Toutefois, il arrive à l'occasion que cela ne soit pas possible à cause de blessures ou du manque d'occasions pour les athlètes de concourir. Dans ces cas-là, les performances avant cette période de 12 mois peuvent être prises en considération, mais elles seront traitées comme ayant une importance moindre en évaluant la demande d'exemption.

Le CHP-LP peut, à sa discrétion absolue, accorder une exemption à un athlète qui est:

- 0,5 point sammelagt plus rapide que le dernier athlète choisi dans une distance spécifique (ce qui signifie 0,5 seconde au 500m, 1 seconde au 1000m, 1,5 seconde au 1500m, 3 secondes au 3000m, 5 secondes au 5000m et 10 secondes au 10000m); ou,
- 0,5 point sammelagt par course patinée pour une sélection dans les points cumulatifs points (4 distances patinées = 2 points sammelagt, 500m patiné deux fois = 1,0 point sammelagt).

En évaluant les performances passées de l'athlète qui demande l'exemption et l'historique des athlètes impliqués, le CHP-LP donnera la priorité et l'importance au meilleur temps (dans les compétitions sanctionnées) des athlètes impliqués au cours des 12 derniers mois incluant la(es) compétition(s) de sélection.

Dans le cas d'une sélection pour plusieurs épreuves (championnats du monde de vitesse, championnats du monde toutes distances, championnats du monde juniors, etc.), si un athlète ne peut terminer la compétition de sélection à cause de circonstances exceptionnelles, les distances manquantes seront évaluées en utilisant le règlement du meilleur temps (dans les 12 derniers mois) pour les athlètes impliqués.

## **1.8. Réunion pour la sélection**

Le CHP-LP aura une réunion pour la sélection après chaque compétition de sélection.

- i. Le CHP-LP doit avoir un quorum pour chaque réunion au cours de laquelle des décisions concernant la sélection d'athlètes pour des équipes, pour des

compétitions spécifiques sont prises. Le quorum se composera de la majorité des membres actuels du CHP-LP (les bénévoles et le directeur de la haute performance) et qui ne sont pas en conflit d'intérêt.

- ii. L'athlète et les entraîneurs sont jugés en conflit d'intérêt concernant les discussions sur de telles décisions. Malgré un tel conflit d'intérêt, les membres du CHP-LP permettront les représentations d'un entraîneur concernant la décision spécifique à être prise.
- iii. Dans un cas dans lequel un bénévole est jugé avoir ou déclare un conflit d'intérêt pour une décision spécifique, ce bénévole s'abstiendra de voter sur une telle décision.

### **1.9. Permission d'un nouveau départ (nouvelle course)**

Des nouveaux départs peuvent être permis selon le règlement 262 de l'ISU.

- i. De plus, de nouveaux départs en dehors des directives du règlement no 262 de l'ISU seront permis par le CHP-LP aux fins de la sélection d'une équipe seulement. (ex. les championnats du monde, les Jeux olympiques d'hiver, les Coupes du monde)
- ii. Les conditions selon lesquelles un nouveau départ sera permis aux fins de la sélection d'une équipe sont:
  - a) Le jury du CHP-LP a le droit de limiter les nouveaux départs aux patineurs classés parmi les 16 premiers dans les classements finaux canadiens 2014– 2015;
  - b) L'athlète ne peut franchir la ligne d'arrivée;
  - c) L'athlète a une chute, subit un bris d'équipement ou est disqualifié immédiatement après sa course;
  - d) L'athlète choisit de ne pas terminer la course et patine dans le couloir d'échauffement pour indiquer son retrait de cette course.
- iii. En cas de disqualification:
  - a) Le temps ne sera pas considéré officiel;
  - b) L'admissibilité pour un nouveau départ sera déterminée par le jury du CHP-LP;
  - c) Les athlètes qui sont disqualifiés et qui terminent leur course ne recevront un nouveau départ que dans les cas dans lesquels leur temps final les aurait qualifiés pour la sélection dans une équipe. L'athlète ne peut pas améliorer son classement avec son nouveau départ.

AVIS: Un athlète a droit à un repos d'au moins 30 minutes entre sa course et le nouveau départ, toutefois il peut choisir de terminer son nouveau départ dans moins que les 30 minutes permises.
- iv. Exceptions pour le nouveau départ:
  - a) Dans le cas d'un nouveau départ dans la distance de 500m quand les deux rondes de 500m ont lieu le même jour, les

nouveaux départs auront lieu après que la deuxième ronde des courses de 500m sera terminée.

- b) Pour les nouveaux départs permis en dehors des directives du règlement 262 de l'ISU, le temps enregistré dans un nouveau départ sera utilisé aux fins de la sélection dans une équipe et dans les classements canadiens.
  - c) Pour les nouveaux départs permis en dehors des directives du règlement 262 de l'ISU, le(s) athlète(s) sera(ont) tiré(s) séparément des autres athlètes qui ont obtenu un nouveau départ selon le règlement 262 de l'ISU.
- v. Aux fins d'éclaircissement concernant les nouveaux départs décrits ci-dessus:
- a) Malgré le règlement 266 de l'ISU, pour la deuxième course de 500m, un athlète qui ne termine pas ou qui est disqualifié dans la première course a le droit de prendre le départ de la deuxième course sauf des disqualifications selon 216 (2) (f);
  - b) La programmation des nouveaux départs accordés selon le règlement 262 de l'ISU sera à la discrétion jury du CHP-LP.

### **1.10. Remplacement des athlètes**

Le CHP-LP se réserve le droit de retirer un athlète d'une compétition si un avis médical est tel que participer à la compétition est potentiellement dangereux pour l'athlète choisi ou que l'athlète n'a pas récupéré suffisamment d'une blessure existante.

Si un athlète qui est nommé dans une équipe se retire ou refuse sa place dans l'équipe avant le départ pour la compétition, il peut être remplacé dans cette équipe à la discrétion absolue du CHP-LP. Les remplacements admissibles seront déterminés selon les classements des athlètes de la compétition originale de sélection.

En déterminant si un remplacement sera fait, le CHP-LP prendra en considération les performances de l'athlète de remplacement au cours de la période des 12 derniers mois, et prendra aussi en considération, en consultation avec les entraîneurs, la valeur de développement de cet athlète en participant à la compétition respective. D'autres considérations incluent les circonstances budgétaires; participer à plus d'une épreuve ou course; les occasions de développement; la compétitivité de l'athlète; la progression de la préparation; les recommandations des entraîneurs; et le classement international.

Si un athlète qui est nommé dans une équipe se retire de l'équipe après le départ du Canada pour la compétition, ou la série de compétitions, il ne sera pas remplacé dans l'équipe. Un autre athlète qui est déjà à cette compétition peut se voir offrir de remplacer l'athlète qui s'est retiré. Les remplacements admissibles seront

déterminés d'abord à partir du classement des athlètes des procédures originales de sélection et ensuite selon les recommandations des entraîneurs.

Dans les deux situations ci-dessus, si l'athlète de remplacement est l'athlète classé suivant de la compétition originale de sélection, il sera jugé qualifié et admissible pour obtenir des points de classement canadien de sa participation à la compétition respective. Si l'athlète de remplacement n'est pas l'athlète classé suivant de la compétition originale de sélection, il ne sera pas admissible pour obtenir des points de classement canadien.

### **1.11. Athlète non qualifié pour les Coupes du monde**

Un athlète peut participer à une distance dans une Coupe du monde pour laquelle il ne s'est pas qualifié si:

- i. Il participe à une autre distance et si le quota n'est pas rempli pour cette distance; ou,
- ii. Quelqu'un se retire de cette distance

### **1.12. Date limite des appels**

Après l'annonce de l'équipe ratifiée pour une ou des compétitions, ou le programme de l'équipe nationale (Voir le Bulletin 177), un athlète a sept jours de calendrier au cours desquels il peut en appeler de la décision selon la politique d'appel de Patinage de vitesse Canada (consulter [Politique d'appel de PVC RES 100](#)).

### **1.13. Jury de haute performance**

Pour toutes les compétitions nationales de sélection pertinentes, le jury de haute performance sera composé des membres du comité de haute performance – LP présents, du directeur de la haute performance et du juge-arbitre en chef.

### **1.14. Liste de classement de qualification spéciale (LCQS)**

Voir le règlement 208 des règlements spéciaux et des règlements techniques de l'ISU

## 2. Critères de sélection de l'équipe pour les compétitions internationales 2015-2016

### 2.1. Sélection de l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne

#### 2.1.1. Calendrier

13-15 novembre 2015	Coupe du monde no 1	Calgary (CAN)
20-22 novembre 2015	Coupe du monde no 2	Salt Lake City (USA)
4-6 décembre 2015	Coupe du monde no 3	Inzell (GER)
11-13 décembre 2015	Coupe du monde no 4	Heerenveen (NED)

#### 2.1.2. Quotas d'inscriptions pour les Coupes du monde (Coupe du monde no 2, no 3 et no 4)

Femmes 500	Femmes 1000	Femmes 1500	Femmes 3000/5000
4	3	3	3
Départ de masse			
3			

Hommes 500	Hommes 1000	Hommes 1500	Hommes 5000/10000
5	4	4	3
Départ de masse			
3			

Selon la Communication 1958 de l'ISU pour les Coupes du monde de patinage de vitesse de l'ISU 2015/16, 3.4 Règlements des inscriptions, 3.4.1 Quotas des inscriptions: Le membre organisateur d'une compétition de la Coupe du monde aura droit aux quotas maximums d'inscriptions pour toutes les épreuves.

#### 2.1.3. Procédure de sélection

Les athlètes seront choisis pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne selon les critères suivants:

- i. Les athlètes qui se sont classés parmi les cinq premiers aux championnats du monde des distances individuelles de l'ISU 2015 dans une(des) distance(s) individuelle(s) seront présélectionnés dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 dans cette(ces) distance(s) spécifique(s). Les athlètes qui ont reçu une présélection doivent avoir démontré l'engagement envers un environnement quotidien d'entraînement et une performance proportionnelle aux niveaux antérieurs de performance tels que déterminés par le CHP-LP.
- ii. Exemptions Le comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète un laissez-passer dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 à cause de la maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la section 1.7 de ce Bulletin.
- iii. Sujet aux exemptions, les places restantes dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 sont remises dans l'ordre final par distance et par genre des sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015. Les quotas et tous les remplacements pour être nommés dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 seront déterminés à la discrétion du CHP-LP.

Pour la Coupe du monde no 1 à Calgary et la Coupe du monde no 2, le Canada mettra en nomination le quota maximum dans chaque épreuve. Un maximum de 20 athlètes seront choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde no 3 et no 4 de l'automne 2015. La priorité de sélection des 20 athlètes et les épreuves dans lesquelles ils seront choisis pour participer seront selon ce qui suit:

- iv. La sélection des athlètes peut être limitée pour des raisons budgétaires ou d'autres considérations. Dans ce cas, et concernant les Coupes du monde no 3 et no 4, les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 en priorité de sélection (jusqu'à un maximum de 20 athlètes pour les Coupes du monde no 3 et no 4) et les épreuves dans lesquelles ils participeront seront selon ce qui suit:
  - a) Les athlètes présélectionnés pour chaque épreuve dans laquelle ils ont été présélectionnés (Voir la section 2.1.3).
  - b) Les athlètes qui ont reçu une exemption à la discrétion du CHP-LP pour chaque épreuve dans laquelle ils ont reçu une exemption.
  - c) Le patineur de première place de chaque genre dans chaque course aux sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015, sauf les épreuves de départs de masse dans lesquelles les patineurs des première et deuxième places de

chaque genre, seront automatiquement choisis pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 pour participer à cette épreuve particulière. (Le critère de temps de l'ISU doit être réussi dans la distance spécifique aux sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015.)

- d) Les places restantes pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 (jusqu'à un maximum de 20 athlètes pour les Coupes du monde no 3 et no 4, incluant les athlètes choisis des sections 2.1.3 iv. a), b) et c) ci-dessus) seront choisis selon l'ordre final par distance et par genre des sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015. Aucun athlète des épreuves de départs de masse ne sera choisi pour ces places restantes pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 et tout quota restant non rempli pour les épreuves de départs de masse peut être rempli selon la section 2.1.6 de ce Bulletin. Le classement pour ces places sera en fonction de la section 2.1.3 iv. e) ci-dessous.
- e) Les athlètes non déjà choisis selon les sections 2.1.3 iv. a), b) ou c) ci-dessus seront classés par course en fonction du pourcentage des temps des sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 comparé au temps de la 20<sup>e</sup> place dans la CM no 1 dans la saison 2013-14 pour chaque distance comme suit:

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>500m</b>	38.14	34.86
<b>1000m</b>	1:15.42	1:08.80
<b>1500m</b>	1:56.41	1:44.96
<b>3000m</b>	4:06.38	---
<b>5000m</b>	---	6:21.21

- f) Les places restantes (jusqu'à un maximum de 20 athlètes pour les Coupes du monde no 3 et no 4) seront choisies dans ce classement. Le(s) patineur(s) classé(s) le(s) plus bas en utilisant cette procédure sera(ont), à la discrétion du CHP-LP, remplacé(s) par un ou des patineurs de la poursuite par équipe si, tel que déterminé par le CHP-LP, un tel remplacement est nécessaire pour aligner une équipe compétitive dans la poursuite par équipe. Voir la section 2.1.5 ii.



- g) Chaque athlète sera choisi pour participer à(aux) épreuve(s) dans les Coupes du monde de l'automne 2015 selon cette liste de classement jusqu'à et incluant le 20e athlète.
- v. Les athlètes choisis pour les Coupes du monde de l'automne 2015 qui n'obtiennent pas de points de la Coupe du monde dans les Coupes du monde no 1 ou no 2 ne seront pas choisis pour participer aux Coupes du monde no 3 et/ou no 4.
- vi. Dans le cas où un quota d'inscription dans une Coupe du monde de l'automne 2015 demeure non rempli à cause du maximum de 20 athlètes, le remplacement pour une telle épreuve non remplie sera choisi parmi les athlètes déjà choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 selon, en ordre de priorité:
  - a) L'ordre final par distance et par genre des sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015; et
  - b) La seule discrétion du chef de l'équipe et des entraîneurs à chaque compétition.
- vii. Les athlètes qui acceptent une nomination pour une épreuve (c.-à-d. une course d'une distance spécifique) dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 devront participer à toutes ces épreuves pendant toutes les Coupes du monde de l'automne 2015 dans lesquelles cette épreuve est courue, sauf dans les situations suivantes:
  - a) Les athlètes d'âge junior doivent pouvoir participer à moins que toutes les épreuves des Coupes du monde de l'automne 2015 pour lesquelles ils ont accepté une nomination si leur entraîneur croit que c'est dans le meilleur intérêt de l'athlète de le faire;
  - b) Un athlète qui est blessé, malade ou sinon physiquement incapable de participer à une épreuve particulière doit pouvoir ne pas participer à cette épreuve de la Coupe du monde de l'automne 2015: (i) en fournissant une preuve médicale satisfaisante au CHP-LP à propos de son incapacité de participer à cette épreuve particulière; ou (ii) en fournissant au CHP-LP la recommandation de l'entraîneur à cette épreuve qu'il serait dans le meilleur intérêt de l'athlète de ne pas participer à cette épreuve particulière; et
  - c) À la discrétion du CHP-LP après avoir reçu et pris en considération les soumissions d'un athlète, et une soumission par l'entraîneur, expliquant pourquoi il serait dans le meilleur intérêt de cet athlète

de ne pas participer à toutes les épreuves de la Coupe du monde de l'automne 2015 dans lesquelles un tel athlète a accepté une nomination.

- d) 500m – Les points totaux des deux 500m des sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 détermineront la classification finale et le classement.

#### **2.1.4. Pré-classement pour la Coupe du monde no 1**

Les athlètes seront pré-classés pour la Coupe du monde no 1 comme suit:

- i. Athlètes présélectionnés;
- ii. Résultats des sélections pour les Coupes du monde de l'automne 2015
  - a) Distances individuelles (500m, 1000m, 1500m, 5000m, 10000m, départ de masse)
  - b) Poursuite par équipe

Avis: Les athlètes qui reçoivent une exemption seront classés selon les performances historiques.

##### **2.1.4.1. Athlètes présélectionnés**

Les patineurs qui se sont classés parmi les cinq premiers aux championnats du monde des distances individuelles de l'ISU 2015 ont été présélectionnés pour une place dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 dans l'ordre de leur classement final dans une distance spécifique jusqu'à un maximum de deux places.

Les athlètes suivants ont été présélectionnés pour les courses des Coupes du monde de l'automne 2015.

- i. **Hommes**
  - a) 500m Laurent Dubreuil
  - b) 1000m Denny Morrison
  - c) 1500m Denny Morrison
- ii. **Femmes**
  - a) Départ de masse: Ivania Blondin

#### **2.1.5. Sélection pour la poursuite par équipe**

Les athlètes seront sélectionnés pour le bassin de la poursuite par équipe des Coupes du monde de l'automne 2015 selon les priorités suivantes:

- i. Les patineurs qui se sont classés parmi les cinq premiers dans la poursuite par équipe aux championnats du monde des distances individuelles de l'ISU 2015 seront présélectionnés dans le bassin de la poursuite par équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015.
- ii. L'équipe pour la poursuite par équipe sera composée des patineurs dans le bassin de la poursuite par équipe qui se sont qualifiés pour une distance individuelle dans les Coupes du monde. Des patineurs peuvent être ajoutés dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 pour aligner une équipe compétitive dans la poursuite par équipe. Cette décision s'appuiera sur la recommandation de l'entraîneur de la poursuite par équipe et la décision finale sera prise par le CHP-LP.
- iii. Le CHP-LP peut accorder à un athlète une exemption dans le bassin de la poursuite par équipe à cause de circonstances exceptionnelles selon la section 1.7 de ce Bulletin.
- iv. Le CHP-LP peut, uniquement à sa discrétion, nommer d'autres athlètes dans le bassin de la poursuite par équipe parmi les athlètes qui participent aux Coupes du monde dans une autre distance.

Le bassin de la poursuite par équipe sera nommé après les sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015.

L'équipe choisie pour la poursuite par équipe sera déterminée par le chef d'équipe et les entraîneurs à chaque compétition.

#### **2.1.6. Sélection pour le départ de masse**

Les athlètes seront choisis pour les épreuves de départ de masse à la suite de la course de départ de masse des sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015.

- i. Les patineurs qui se sont classés parmi les cinq premiers dans le départ de masse aux championnats du monde des distances individuelles de l'ISU 2015 seront présélectionnés pour le départ de masse dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015.
- ii. Les patineurs de la première et de la deuxième places de chaque genre seront automatiquement choisis pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne. L'exception serait quand un patineur est présélectionné alors seulement le premier patineur sera automatiquement sélectionné.
- iii. Si le premier ou le deuxième patineur refuse sa place, le CHP-LP aura le choix de nommer le patineur de la troisième place pour participer aux épreuves de départ de masse, mais ce patineur doit être qualifié pour une distance individuelle pour les Coupes du monde de l'automne 2015.

- iv. Si le patineur de la troisième place ne se qualifie pas dans une distance individuelle pour les Coupes du monde de l'automne 2015, la nomination d'un patineur de remplacement pour les épreuves de départ de masse sera prise par le chef d'équipe et les entraîneurs présents à chaque compétition. Le patineur de remplacement sera choisi parmi les patineurs déjà choisis pour participer et présents dans la Coupe du monde spécifique dans laquelle l'épreuve de départ de masse est organisée.
- v. On s'attend à ce que tous les athlètes choisis pour participer au départ de masse travaillent ensemble pour obtenir le meilleur résultat de l'équipe canadienne, sous les conseils de l'entraîneur du départ de masse.

#### **2.1.7. Sélection de l'équipe de vitesse**

Les athlètes seront sélectionnés pour le bassin de l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 selon les priorités suivantes:

- i. Les patineurs qui se sont classés parmi les cinq premiers dans une distance de vitesse (500m, 1000m ou 1500m) aux championnats du monde des distances individuelles de l'ISU 2015 seront présélectionnés pour le bassin de l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015. Voir la section 2.1.4.1 i.
- ii. Le CHP-LP peut mettre en nomination un athlète avec une exemption dans le bassin de l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 à cause de circonstances exceptionnelles selon la section 1.7 de ce Bulletin.
- iii. Le CHP-LP peut, uniquement à sa discrétion, nommer d'autres athlètes dans le bassin de vitesse de l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 parmi les athlètes qui participent aux Coupes du monde de l'automne 2015 dans une autre distance.

Le bassin de vitesse de l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 sera nommé après les sélections pour l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015.

L'équipe de vitesse dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015 choisie pour chaque compétition de la Coupe du monde de l'automne 2015 sera déterminée par le chef d'équipe et les entraîneurs à chaque compétition.

## 2.2. Coupe du monde no 5 et dernière Coupe du monde

### 2.2.1. Calendrier

29-31 janvier 2016	Coupe du monde no 5	Stavanger (NOR)
11-13 mars 2016	Dernière Coupe du monde	Heerenveen (NED)

### 2.2.2. Quotas des inscriptions pour la Coupe du monde (Coupe du monde no 5)

Femmes 500	Femmes 1000	Femmes 1500	Femmes 3000/5000
5	5	4	4

Hommes 500	Hommes 1000	Hommes 1500	Hommes 5000/10000
5	5	5	5

### 2.2.3. Procédures de sélection

Les athlètes seront sélectionnés pour la Coupe du monde de l'hiver 2016 à partir des championnats canadiens selon les priorités suivantes:

- Priorité 1 La préparation pour les championnats du monde des distances individuelles (les athlètes qui sont déjà choisis dans l'équipe pour les CMDI selon la section 2.3.3)
- Priorité 2 La comparaison face à face des championnats du monde des distances individuelles
- Priorité 3 La sélection pour les championnats du monde (toutes distances et vitesse)

Les quotas seront remplis en choisissant les athlètes dans l'ordre suivant:

- i. Les deux premiers patineurs dans chaque distance dans une place de qualification selon le classement des points de la LCQS.
- ii. Les patineurs dans une position de patiner dans une comparaison face à face pour les championnats du monde des distances individuelles, c.-à-d. par l'ordre de classement des championnats canadiens des distances individuelles et en prenant en considération l'ordre de classement dans la LCQS (Voir la section 1.14 pour la définition de la LCQS).

- iii. Les trois premiers patineurs par distance plus deux patineurs des points totaux Sammelagt (s'ils ne sont pas déjà choisis) pour compléter le quota maximum pour chaque distance. Dans ce cas, le Sammelagt de vitesse est déterminé par les meilleurs 500m et 1000m pour les femmes et les hommes des championnats canadiens des distances individuelles. Aussi dans ce cas, le Sammelagt toutes distances est déterminé par les 1500m et 3000m combinées pour les femmes et les 1500m et 5000m combinés pour les hommes des championnats canadiens des distances individuelles.
- iv. Exemptions – Le Comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe à cause de la maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la Section 1.7 de ce Bulletin.
- v. Les places restantes des quotas peuvent être remplies dans le classement canadien des temps des distances individuelles par distance à la discrétion du CHP-LP.

#### **2.2.4. Quotas d'inscriptions pour la Coupe du monde (Dernière Coupe du monde)**

Les patineurs parmi les 12 premiers dans le classement des points de la CM seront choisis pour participer à la dernière Coupe du monde.

### **2.3. Championnats du monde des distances individuelles**

#### **2.3.1. Calendrier**

11-14 février 2016          Championnats MDI          Kolomna, (RUS)

#### **2.3.2. Admissibilité**

Pour pouvoir participer aux championnats du monde des distances individuelles de l'ISU 2016, l'athlète doit avoir réussi les temps de qualification selon le règlement 208 de l'ISU.

#### **2.3.3. Procédure de sélection**

Patinage de vitesse Canada (Canada) peut inscrire un quota maximum de trois patineurs par distance aux championnats du monde des distances individuelles pour les 500m, 1000m et 1500m pour les femmes et les hommes, le 3000m pour les femmes et le 5000m pour les hommes. Un quota

maximum de deux est permis pour le départ de masse pour les femmes et les hommes, le 5000m pour les femmes et le 10 000m pour les hommes. Le quota est déterminé selon le règlement 208, paragraphe 3 de l'ISU.

Le CHP-LP peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe pour les championnats du monde des distances individuelles à cause de la maladie, une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la Section 1.7 de ce Bulletin.

*De plus:*

Si le Canada a un quota de trois patineurs ou moins pour une distance particulière selon la LCQS, les procédures suivantes de Patinage de vitesse Canada seront utilisées:

- i. Si le Canada a un quota de un pour une distance particulière, alors ce patineur sera sélectionné dans la liste de classement des points de la LCQS. Si aucun patineur n'est classé dans le classement des points de la LCQS, alors la sélection finale se fera parmi les patineurs qui participent à la Coupe du monde no 5, Stavanger, dans cette distance.
- ii. Si le Canada a un quota de deux pour une distance particulière le premier patineur sera choisi dans la liste de classement des points de la LCQS. La deuxième place du quota sera choisie parmi les patineurs qui participent à la Coupe du monde no 5, Stavanger, dans cette distance. La deuxième place du quota pour le départ de masse, le 5000m féminin et le 10 000m masculin sera choisie dans le classement final des championnats canadiens des distances individuelles 2016.
- iii. Si le Canada a un quota de deux pour une distance particulière, et si aucun patineur n'est classé dans le classement des points de la LCQS, alors la dernière sélection sera faite parmi les patineurs qui participent à la Coupe du monde no 5, Stavanger, dans cette distance. Le départ de masse, le 5000m féminin et le 10 000m masculin seront choisis dans le classement final des championnats canadiens des distances individuelles 2016.
- iv. Si le Canada a trois places de quota qualifiées, les deux premières positions seront remplies par ceux qui ont le plus haut classement dans la LCQS (points et/ou temps) et la dernière sélection pour la troisième position du quota sera faite parmi les patineurs qui participent à la Coupe du monde no 5, Stavanger, dans cette distance telle que classée par temps.
- v. L'équipe de la poursuite par équipe sera composée des patineurs dans le bassin de la poursuite par équipe qui sont qualifiés pour une distance individuelle aux CMDI. Des patineurs peuvent être ajoutés à

l'équipe pour les championnats du monde des distances individuelles pour aligner une équipe compétitive de poursuite par équipe aux championnats du monde des distances individuelles. Tout ajout sera fait en fonction de la recommandation de l'entraîneur de la poursuite par équipe et de l'entraîneur-chef, et sera faite à la discrétion du CHP-LP. Les décisions finales sur l'équipe pour la poursuite par équipe qui participe aux championnats du monde des distances individuelles seront prises par le chef d'équipe et les entraîneurs présents à la compétition.

- vi. Si le Canada a un quota de trois patineurs et que plus de trois patineurs sont qualifiés dans la LCQS alors l'Annexe A sera utilisée pour choisir les trois patineurs par distance.

\*\* Les comparaisons face à face seront faites en utilisant la Coupe du monde no 5 de l'ISU. La comparaison face à face tiendra compte des temps des patineurs respectifs réussis pour chaque course.

Dans le cas où un bris d'égalité est nécessaire pour séparer des comparaisons face à face, le CHP-LP se référera aux performances des patineurs respectifs des plus récents championnats canadiens des distances individuelles.

## **2.4. Championnats du monde de vitesse**

### **2.4.1. Calendrier**

27-28 février 2016 Championnats du monde de vitesse Séoul (KOR)

### **2.4.2. Admissibilité**

Pour pouvoir participer aux championnats du monde de vitesse 2016, l'athlète doit avoir réussi les temps de qualification pour le 500m ou le 1000m selon le règlement 208 de l'ISU.

### **2.4.3. Quotas**

Selon la Communication 1956 de l'ISU, le Canada a reçu une pré-allocation d'un quota d'inscription d'un concurrent pour les hommes et aucune concurrente pour les femmes. D'autres quotas (un maximum de trois) peuvent être obtenus selon les résultats de la Coupe du monde no 5, Stavanger, 29-31 janvier 2016 selon le règlement 208 paragraphe 6 de l'ISU.



#### **2.4.4. Procédure de sélection**

Les athlètes seront sélectionnés pour l'équipe pour les championnats du monde de vitesse 2016 selon les priorités suivantes:

- i. Les résultats des championnats canadiens, temps total 2x500m + 1000m. Premier homme et première femme.
- ii. Les patineurs restants seront sélectionnés à la Coupe du monde no 5, Stavanger, 29-31 janvier 2016. Sujets aux exemptions, les athlètes seront choisis dans l'ordre de leur classement final de l'ISU dans le sammelagt cumulatif. (1x500 and 1x1000)
- iii. Exemptions: Le Comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe à cause de la maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la Section 1.7 de ce Bulletin.

### **2.5. Championnats du monde toutes distances**

#### **2.5.1. Calendrier**

5-6 mars 2016      Championnats du monde toutes distances      Berlin (GER)

#### **2.5.2. Admissibilité**

Pour pouvoir participer aux championnats du monde toutes distances 2016, les athlètes doivent avoir réussi les temps de qualification selon le règlement 208 de l'ISU selon la Communication 1956 de l'ISU.

#### **2.5.3. Quotas**

Selon la Communication 1956 de l'ISU, le Canada a reçu une pré-allocation d'un quota d'inscription d'un concurrent pour les hommes et deux concurrentes pour les femmes. D'autres quotas (un maximum de trois) peuvent être obtenus selon les résultats de la Coupe du monde no 5, Stavanger, 29-31 janvier 2016 selon le règlement 208 paragraphe 4 de l'ISU.

#### **2.5.4. Procédures de sélection**

Les athlètes seront sélectionnés pour l'équipe pour les championnats du monde toutes distances 2016 selon les priorités suivantes:

## 1. Sélection

- i. **Femmes** – Sujette aux exemptions, toute position restante sera choisi dans l'ordre de leur classement sammelagt de trois distances de leur premier 500, 1500m et 3000m aux championnats canadiens des distances individuelles.
- ii. **Hommes** – Sujette aux exemptions, toute position restante sera choisi dans l'ordre de leur classement sammelagt de trois distances de leur premier 500, 1500m, et 5000m aux championnats canadiens des distances individuelles.

## 2. Exemptions

Le Comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe à cause de la maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la Section 1.7 de ce Bulletin.

Référez à la section 1.9 nouveau départ.

## 3. Information junior

### 3.1. Dernière Coupe du monde junior

#### 3.1.1. Calendrier

5-6 mars 2016      Coupe du monde junior      Changchun (CHN)

#### 3.1.2. Admissibilité

Un athlète junior est un athlète qui a atteint l'âge de 14 ans, mais pas l'âge de 19 ans avant le 1er juillet 2015. (Règlement 208 de l'ISU).

Tous les athlètes doivent réussir les critères de temps de la Coupe du monde junior de l'ISU et les exigences d'inscription pour chaque distance (Communication 1959).

#### 3.1.3. Procédure de sélection

Les athlètes qui sont choisis pour les championnats du monde juniors 2015 seront aussi choisis pour participer à la dernière Coupe du monde junior.

## **3.2. Championnats du monde juniors**

### **3.2.1. Calendrier**

11-13 mars 2016 Championnats du monde juniors Changchun (CHN)

### **3.2.2. Admissibilité**

Un athlète junior est un athlète qui a atteint l'âge de 14 ans, mais pas l'âge de 19 ans avant le 1er juillet 2015. (Règlement 208 de l'ISU).

Tous les athlètes doivent réussir les critères de temps de la Coupe du monde junior de l'ISU et les exigences d'inscription pour chaque distance (Communication 1959).

### **3.2.3. Quotas**

Selon le Règlement 208, paragraphe 7 de l'ISU, chaque membre de l'ISU peut inscrire un total de cinq femmes et cinq hommes.

Le Canada sélectionnera au moins quatre athlètes par genre et peut sélectionner un autre athlète en fonction de la performance aux championnats canadiens juniors en relation avec une épreuve ayant le potentiel de gagner une médaille aux championnats du monde juniors.

### **3.2.4. Procédure de sélection**

Les athlètes seront sélectionnés pour l'équipe pour les championnats du monde juniors 2015 selon les priorités suivantes:

#### **3.2.4.1. *Priorité 1***

Dans la priorité 1, les athlètes seront sélectionnés dans l'équipe pour les championnats du monde juniors selon les priorités suivantes:

- i. Les patineurs seront pré-qualifiés (jusqu'à un maximum d'une place du quota pour la vitesse, une place du quota pour toutes les distances et une place du quota pour le départ de masse par genre) en fonction de la qualification dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'hiver ou, dans le cas du départ de masse, choisis pour les championnats du monde des distances individuelles, dans les championnats canadiens des distances individuelles.

- ii. Sujets aux exemptions, les résultats à la Coupe Canada 3\*/championnats canadiens juniors:
- a) Les deux premiers athlètes dans le classement toutes distances – Points totaux
    - Le classement sera déterminé comme le total cumulatif des quatre distances, en sammelagt, à ces compétitions incluant les nouveaux départs pour toutes les distances.
    - Les distances qui seront utilisées sont:  
Femmes: le meilleur 500m, le meilleur 1000m, le 1500m, le 3000m  
Hommes: le meilleur 500m, le meilleur 1000m, le 1500m, le 5000m
  - b) Les deux premiers athlètes dans le classement de vitesse – Points totaux 500m et 1000m
    - Les résultats des championnats canadiens juniors, le total de temps 2X500m + le meilleur 1000m.

\* Dans le cas où la Coupe Canada 3 est annulée, les résultats de la Coupe Canada 2 seront utilisés.

Avis: Les règlements de l'ISU exigent que les patineurs de toutes les distances aient les critères de temps dans toutes les distances.

Avis: Les athlètes peuvent se qualifier pour plus d'une place. Le CHP-LP choisirait alors les remplacements. Le CHP-LP a la discrétion complète pour déterminer si un remplacement sera fait.

Le CHP-LP peut, à sa seule discrétion, nommer un cinquième membre (hommes et femmes) dans l'équipe pour les championnats du monde juniors pour remplir les quotas.

#### **3.2.4.2. *Priorité 2***

Le Comité de haute performance – longue piste peut accorder à un athlète une exemption dans l'équipe à cause de la maladie, d'une blessure ou de circonstances exceptionnelles selon la Section 1.7 de ce Bulletin.

### **3.2.5. Pré-classement**

Les temps de pré-classement aux championnats du monde juniors 2016 sont les meilleurs temps patinés pendant la saison de patinage 2015 - 16. Ils incluent l'Invitation de l'Anneau, les championnats Can-Am, la Classique d'automne et les Coupes Canada. (Voir le Règlement 243 de l'ISU)

### **3.2.6. Poursuite par équipe, vitesse par équipe et départ de masse**

La composition des concurrents pour chaque course sera décidée par les entraîneurs aux championnats du monde juniors selon les résultats de tous les athlètes dans la compétition individuelle.

## **4. Critères d'inscriptions pour la compétition nationale 2015-2016**

### **4.1. Sélections pour les Coupes du monde de l'automne**

#### **4.1.1. Toutes les distances**

1. Les patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde
2. D'autres patineurs peuvent être sélectionnés par le CHP-LP

#### **4.1.2. Départ de masse – \* maximum de 24 patineurs**

1. Les patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde

\* Les 20 premiers patineurs choisis dans le classement de temps du 1500m. Les quatre places restantes seront des places discrétionnaires qui seront nommées par l'entraîneur-chef. La décision finale sera prise par le CHP-LP.

Les critères de la Coupe du monde de l'ISU sont disponibles dans l'Annexe C de ce bulletin.

Pour les sélections pour les Coupes du monde de l'automne 2015, les patineurs qui réussissent les critères suivants sont admissibles pour concourir pour une place dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne 2015:

- Une liste finale des athlètes admissibles par distance sera publiée 24 heures avant le tirage.

### **4.2. Coupe Canada no 1**

#### **Senior, Junior A, B, C2**

Avis: Les juniors C2 sont les patineurs nés entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001

Les critères de temps en vigueur pour se qualifier pour cette compétition sont indiqués dans l'Annexe B.

Pour qu'un résultat soit un temps de qualification valide, il doit avoir été réussi dans la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et la date limite des inscriptions.

- Les temps soumis peuvent être vérifiés dans [SpeedskatingResults.com](http://SpeedskatingResults.com)

Pour toutes les distances:

- **Groupe 1** – Les quatre premiers patineurs du classement par temps présents de la saison 2014/2015.
- **Groupe 2** – Les quatre patineurs suivants du classement par temps
- **Groupe 3** - Les quatre patineurs suivants du classement par temps
- **Groupe 4** - Les quatre patineurs suivants du classement par temps
- Les groupes de 4 se poursuivront jusqu'à ce que tous les patineurs soient classés.

Pour le deuxième 500m et le deuxième 1000m, les duos seront établis selon le Règlement 262 de l'ISU.

### **4.3. Championnats canadiens des distances individuelles**

#### **500m – Maximum de 20 patineurs**

1. Les qualifications pour le 500m des Coupes du monde de l'automne
2. Les qualifications pour le 1000m des Coupes du monde de l'automne
3. Le classement par temps des compétitions de l'automne 2015 des patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde
4. Les qualifications pour les sélections pour les championnats du monde toutes distances seront ajoutées si nécessaire.

#### **1000m – Maximum de 20 patineurs**

1. Les qualifications pour le 1000m des Coupes du monde de l'automne
2. Les qualifications pour le 500m des Coupes du monde de l'automne
3. Les qualifications pour le 1500m des Coupes du monde de l'automne
4. Le classement par temps des compétitions de l'automne 2015 des patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde

#### **1500m – Maximum de 20 patineurs**

1. Les qualifications pour le 1500m des Coupes du monde de l'automne
2. Les qualifications pour le 1000m des Coupes du monde de l'automne
3. Les qualifications pour le 3000m féminin/5000m masculin des Coupes du monde de l'automne
4. Le classement par temps des compétitions de l'automne 2015 des patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde

### **3000m féminin/5000m masculin – Maximum de 12 patineurs**

1. Les qualifications pour le 3000m F/5000m M des Coupes du monde de l'automne.
2. Les qualifications pour le 1500m des Coupes du monde de l'automne.
3. Les qualifications pour le 5000m F/10 000m M des Coupes du monde de l'automne.
4. Le classement par temps des compétitions de l'automne 2015 des patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde.

### **Départ de masse féminin /Départ de masse masculin – Maximum de 24 patineurs**

1. Les 20 premiers patineurs seront sélectionnés dans les qualifications pour les Coupes du monde de l'hiver.
2. Le classement par temps des compétitions de l'automne 2015 (1500m) des patineurs qui ont réussi un critère de la Coupe du monde.
3. Les quatre places restantes seront des places discrétionnaires qui seront nommées par l'entraîneur-chef. La discrétion finale sera prise par le CHP-LP.

Le CHP-LP peut, à sa discrétion absolue, inviter d'autres patineurs à concourir et aussi limiter le peloton à moins que le maximum recommandé.

## **4.4. Coupe Canada no 2**

### **Senior, Junior A, B, C2**

Avis: Les juniors C2 sont les patineurs nés entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001.

Les critères de temps en vigueur pour se qualifier pour cette compétition sont indiqués dans l'Annexe B.

Pour qu'un résultat soit un temps de qualification valide, il doit avoir été réussi dans la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et la date limite des inscriptions.

Les temps soumis peuvent être vérifiés dans [SpeedskatingResults.com](http://SpeedskatingResults.com)

Pour connaître les critères de temps, veuillez consulter l'Annexe B de ce document.

## **4.5. Championnats canadiens juniors**

### **Junior - A, B, C2**

Avis: Les juniors C2 sont les patineurs nés entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001

Les temps soumis peuvent être vérifiés dans [SpeedskatingResults.com](http://SpeedskatingResults.com)

Les règlements de compétition junior de l'ISU seront utilisés pour les championnats canadiens juniors.

#### **4.6. Coupe Canada no 3**

##### **Senior**

Les critères de temps en vigueur pour se qualifier pour cette compétition sont indiqués ci-dessous:

Pour qu'un résultat soit un temps de qualification valide, il doit avoir été réussi dans la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et la date limite des inscriptions.

Les temps soumis peuvent être vérifiés dans [SpeedskatingResults.com](http://SpeedskatingResults.com)

Pour connaître les critères de temps, veuillez consulter l'Annexe B de ce document.

#### **4.7. Coupe Canada no 4**

##### **Senior, Junior A, Junior B et Junior C**



## Annexe A – Matrice de sélection pour les championnats du monde des distances individuelles

No de patineurs qualifiés par les classements mondiaux	No de patineurs qualifiés par le classement de temps	Décision par le CHP-LP			
		Place du quota 1	Places du quota 2	Places du quota 3	Place de substitut
4 ou plus	1 ou plus	Le patineur classé le plus haut au monde est choisi	Le patineur classé le deuxième plus haut au monde est choisi	Le CHP-LP compare les performances face à face du classement restant et le temps des patineurs qualifiés et choisit la 3 <sup>e</sup> place **	Le patineur classé le 2e plus haut (face à face) non choisi pour la place 3 comme substitut
3	1 ou plus	Le patineur classé le plus haut au monde est choisi	Le patineur classé le deuxième plus haut au monde est choisi	Le CHP-LP compare les performances face à face du patineur classé 3e au monde et le temps des patineurs qualifiés et choisit la 3 <sup>e</sup> place **	Le patineur classé le plus haut (face à face) non choisi pour la place 3 comme substitut
2	2 ou plus	Le patineur classé le plus haut au monde est choisi	Le patineur classé le deuxième plus haut au monde est choisi	Le CHP-LP compare les performances de temps face à face des patineurs qualifiés et choisit la dernière place **	Le patineur classé le plus haut dans la liste de classement de temps de l'ISU non déjà choisi est nommé comme substitut
1	3 ou plus	Le patineur qualifié par le classement mondial est choisi	Le patineur qui est classé le plus haut dans la liste de classement de temps de l'ISU est choisi	Le CHP-LP compare les performances de temps face à face des patineurs qualifiés et choisit la dernière place **	Le patineur classé le plus haut dans la liste de classement de temps de l'ISU non déjà choisi est nommé comme substitut
0	4 ou plus	Le patineur qui est classé le plus haut dans la liste de classement de temps de l'ISU est choisi	Le patineur qui est classé le deuxième plus haut dans la liste de classement de temps de l'ISU est choisi	Le CHP-LP compare les performances de temps face à face des patineurs qualifiés et choisit la dernière place **	Le patineur classé le plus haut dans la liste de classement de temps de l'ISU non déjà choisi est nommé comme substitut

## Annexe B – Critères de temps pour la Coupe Canada

		Senior intérieur	Senior extérieur		Junior intérieur	Junior extérieur	
		Coupes Canada 1,2,3	Coupe Canada 2	Coupes Canada 1 et 3	Coupes Canada 1,2,3	Coupe Canada 2	Coupes Canada 1 et 3
<b>Femmes</b>	500	0:44.0	0:46.9	0:48.4	0:46.2	0:49.1	0:50.6
	1000	1:27.2	1:33.0	1:35.9	1:31.6	1:37.4	1:40.3
	1500	2:15.3	2:24.2	2:28.7	2:22.0	2:30.9	2:35.4
	3000	4:44.7	5:03.3	5:12.7	4:58.7	5:17.3	5:26.7
<b>Hommes</b>	500	0:40.2	0:42.9	0:44.2	0:42.2	0:44.9	0:46.3
	1000	1:19.0	1:24.4	1:27.0	1:23.0	1:28.3	1:31.0
	1500	2:01.2	2:09.3	2:13.4	2:07.3	2:15.4	2:19.4
	3000				4:35.9	4:53.3	5:02.0
	5000	7:19.6	7:48.7	8:03.2	7:45.0	8:14.1	8:28.6

Les femmes doivent avoir le critère de temps du 1500m ou du 3000m pour être admissibles pour participer au 3000m. Les femmes qui ont un critère dans une distance sont admissibles pour participer aux 500, 1000 et 1500m.

Les hommes doivent avoir le critère de temps du 1500m, 3000m ou 5000m pour être admissibles pour participer au 5000m. Les hommes qui ont un critère dans une distance sont admissibles pour participer aux 500, 1000 et 1500m.

## Annexe C – Critères de temps de l'ISU

### Championnats du monde juniors

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>500m</b>	42.50	38.50
<b>1000m</b>	1.25.00	1.16.00
<b>1500m</b>	2.12.00	1.58.00
<b>3000m</b>	4.45.00	4.05.0 pour le 5000m
seulement		
<b>5000m</b>	---	7.05.0

Pour être inscrit dans l'épreuve de départ de masse un patineur doit avoir réussi le critère de qualification suivant:

Femmes, 1500 mètres: 2.17.00 hommes, 1500 mètres: 2.03.00

Un patineur sera considéré inscrit pour les championnats du monde toutes distances si, et seulement si, le patineur est inscrit dans les quatre distances des championnats des distances individuelles.

### Coupes du monde seniors

Les patineurs inscrits doivent avoir réussi les temps de qualification pour les distances respectives comme suit:

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>500m</b>	40,00	36,20
<b>1000m</b>	1.20,00	1.11,90
<b>1500m</b>	2.03,00	1.51,00
<b>3000m</b>	4.24,00	---
<b>5000m</b>	7.25,00 or 4.15,00	6.48,00
<b>10000m</b>	---	13.40,00 ou 6.35,00

Toutefois, pour les résultats réussis à l'extérieur des patinoires de Calgary (Anneau olympique) et de Salt Lake City (Anneau olympique du Utah) les limites de temps de qualification suivantes s'appliquent:

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>500m</b>	40,50	36,60
<b>1000m</b>	1.21,00	1.12,80
<b>1500m</b>	2.05,00	1.52,50
<b>3000m</b>	4.28,00	---pour

<b>5000m</b>	7.32,00 ou 4.20,00	6.52,00
<b>10000m</b>	---	13.50,00 ou 6.40,00

## Annexe C – Critères de temps de l'ISU (suite)

### Coupes du monde seniors (suite)

Pour être admissibles pour participer au départ de masse, à la vitesse par équipe ou à la poursuite par équipe, vous devez avoir réussi un des temps ci-dessus. Pour le départ de masse, chaque pays a droit à un patineur qui n'a pas réussi un des temps ci-dessus, mais il doit avoir réussi ce qui suit:

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>1500m</b>	2:10.00	1:57.50

### Championnats du monde toutes distances

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>3000m</b>	4.24.00 (4.28.00)	5000m 6.48.00 (6.52.00)

### Championnats du monde de vitesse

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>500m</b>	40.00 (40.50)	36.20 (36.60)
<b>1000m</b>	1.20.00 (1.21.00)	1.11.90 (1.12.80)

### Championnats du monde des distances individuelles

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>500m</b>	40.00 (40.50)	36.20 (36.60)
<b>1000m</b>	1.20.00 (1.21.00)	1.11.90 (1.12.80)
<b>1500m</b>	2.03.00 (2.05.00)	1.51.00 (1.52.50)
<b>3000m</b>	4.24.00 (4.28.00)	---
<b>5000m</b>	7.25.00 (7.32.00)	6.48.00 (6.52.00) Ou 4.15.00 (4.20.00) au-dessus de
3000m		
<b>10000m</b>	---	13.40.00 (13.50.00) Ou 6.35.00 (6.40.00) au-dessus de
5000m		
<b>Départ de masse</b>	1500m: 2.10.00	1500m: 1.57.50

### Championnats du monde juniors

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>500m</b>	45.0	41.0

<b>1000m</b>	1.30.0	1.22.0
<b>1500m</b>	2.20.0	2.07.0
<b>3000m</b>	5.00.0	4.25.0